

Réunion du Conseil Municipal du 16 mars 2015

Le Conseil municipal de Bellentre légalement convoqué, s'est réuni le 16 mars à 20 heures à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Anthony FAVRE, Maire.

Présents – MM. Anthony FAVRE Maire, Roger POUSSIN 1^{er} adjoint, Roland RICHERMOZ 2^{ème} adjoint, Marie-Suzanne GROETZINGER, 3^{ème} adjointe, Maryse BUTHOD 4^{ème} adjointe,

MM. Yann ALLAIN, Didier ANXIONNAZ JérémY BORNAND, Francis DANCRE, Sylvie EMPRIN, Valérie FERRARI, Isabelle GIROD-GEDDA, Emmanuel GIRON, Patricia MARCHAND MAILLET, Anthony TRESALLET, conseillers municipaux.

Absents excusés – /

Date d'envoi de la convocation : 06 mars 2015

Ouverture de séance : 20 h 05

Clôture de séance : 23 h 40

Le Conseil Municipal nomme, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yann ALLAIN, comme secrétaire de séance et Madame Laurence DUPUY-VERBENNEN, directrice générale des services, comme auxiliaire.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 09 février 2015, sans réserve, ni observation.

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie et énonce les différents points de l'ordre du jour :

- ✎ Délégations du Maire
- ✎ Sollicitation de la dénomination de commune touristique
- ✎ Dénomination rue manquante à Montorlin
- ✎ Convention d'adhésion au groupement de commandes départemental du SDES pour l'achat d'électricité
- ✎ Convention de suivi médical avec le Docteur Soleil
- ✎ Vote des taux des impôts directs locaux
- ✎ Vote des budgets primitifs 2015
 - Budget principal
 - Service « Eau et Assainissement »
 - Service « Cinéma »
 - Section de communes « Biens du Revers »
- ✎ Subvention aux associations - conventions d'objectifs
- ✎ Suppressions et créations de postes
- ✎ Présentation des dossiers d'urbanisme en cours (DP/PC....) et transactions foncières
- ✎ Tableau des permanences des élections départementales des 22 et 29 mars 2015
- ✎ Transformateur OT et Porte de Montchavin

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS AU MAIRE



URBANISME

Monsieur Roger POUSSIN, porteur de la délégation expose les Déclarations d'Intention d'Aliéner.

CM du 16 mars 2015		
DIA		
DATE DE DEPOT	Superficie du bien en m ²	NATURE ET ADRESSE DU BIEN
05-févr	2,10 m ²	1 local - Les Pentes - Les Coches
05-févr	53,40 m ²	2 appt - Le Joker - Les Coches
17-févr	64,80 m ²	1 appt - Chalets de Wengen - Les Coches
23-févr	9'597 m ²	Terrains nus - Le Rocheray
23-févr	17,20 m ²	1 appt - 3ème Dé - Les Coches
26-févr	27 m ²	Terrain nu - Montchavin
26-févr	23 m ²	Terrain nu - Montchavin
02-mars	29 m ²	1 appt - le Pommeret - Montchavin
04-mars	28 m ²	1 appt - Le Bilboquet - Les Coches
05-mars	1'017 m ²	Terrains nus - Montchavin
05-mars	61,40 m ²	2 appt - Le Joker - Les Coches
10-mars	56,40 m ²	2 appt - Le Joker - Les Coches

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas préempté.

2 FONCIER

Monsieur la Maire informe le Conseil Municipal qu'il est passé chez le notaire pour signer deux actes :

- Un acte de régularisation de voirie avec M. Philippe REYMOND à Bonconseil
- Un bail commercial (renouvellement) avec M. Bernard RICHERMOZ aux Coches

ADMINISTRATION GENERALE

1 SOLLICITATION DE LA DENOMINATION DE COMMUNE TOURISTIQUE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du tourisme, notamment son article L. 133-11 ;

Vu le décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme, notamment son article 1 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 mars 2015 classant l'Office de Promotion de la Grande Plagne en catégorie III ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire rappelant les enjeux du projet de réorganisation touristique de la station de La Plagne.

Anthony FAVRE indique que le classement de l'OPGP en catégorie 3 a été obtenu par arrêté préfectoral en date du 03 mars 2015

Considérant, que la validité de l'arrêté préfectoral du 07 avril 2009 prononçant la dénomination touristique de la commune de Bellentre a pris fin le 06 avril 2014.

Considérant, l'importance pour la commune de Bellentre de posséder la dénomination de commune touristique.

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité:

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15 – Pour : 15

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la dénomination de commune touristique selon la procédure prévue à l'article 1 du décret n° 2008-884 susvisé.

2 DENOMINATION DES VOIES ET PLACES DE BONCONSEIL ET MONTORLIN

Monsieur le Maire rappelle qu'il a réuni, fin 2014, avec Patricia MARCHAND MAILLET, les habitants de Bonconseil, et que Roger POUSSIN a réuni ceux de Montorlin dans le but de donner un nom aux voies et places publiques de ces hameaux,

Il rappelle également la délibération N° 2014-112 du 1^{er} décembre 2014 par laquelle il avait été procédé à la dénomination des voies et places de Montorlin et de Bonconseil, et indique qu'il manquait la dénomination d'une voie à Montorlin afin de couvrir parfaitement ce village,

Il indique que cette voie a été dénommée, et expose qu'il est nécessaire de reprendre une délibération reprenant dans un même document unique tous les noms des rues de Montorlin et de Bonconseil,

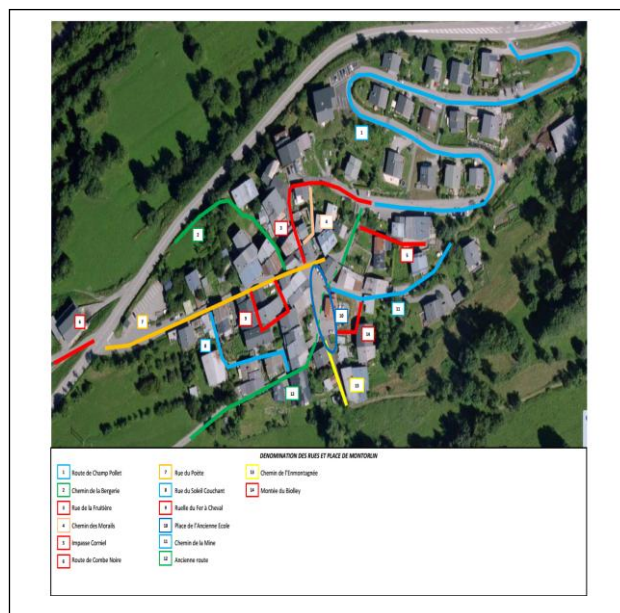
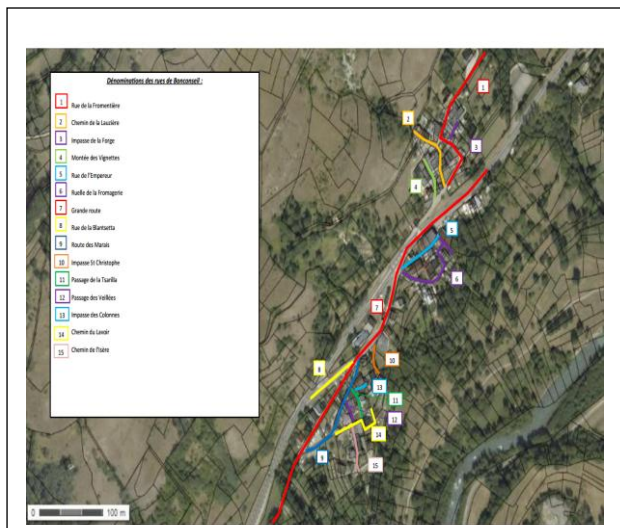
Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité:

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15 – Pour : 15

APPROUVE, dans le cadre de la dénomination officielle des voies et places publiques de la commune, les appellations proposées, suivant plans annexés à la présente.

ABROGE ET REMPLACE la délibération N° 2014-112 du 1^{er} décembre 2014,

CHARGE Monsieur le Maire de commander les plaques de rue, de faire procéder à leur installation et de prescrire le numérotage des habitations.



3 CONVENTION D'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DEPARTEMENTAL DU SDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE

Anthony FAVRE laisse la parole à Philippe DAVID qui présente ce dossier en indiquant qu'à la fin de l'année 2015 et ensuite la mise en concurrence devient obligatoire au niveau des contrats de fourniture d'électricité, cela signe la fin du monopole d'EDF assorti de la fin des tarifs réglementés.

Il est dès lors nécessaire d'ici le 1^{er} janvier 2016 de remettre tous nos contrats en concurrence car nous dépassons les seuils autorisés par le code des marchés publics.

Il indique avoir participé à une réunion en présence du SDES qui s'est proposé de regrouper les commandes afin de permettre de mutualiser ces dernières et en espérant obtenir de meilleurs coûts. IOI indique que nous sommes incapables de dire à combien se chiffrera désormais l'électricité ; il faudra pour cela attendre les résultats des appels d'offres que lanceront le SDES si la convention est signée ce soir.

Philippe DAVID rappelle qu'il a envoyé préalablement au conseil municipal à tous les membres un dossier d'information leur permettant d'appréhender au mieux ce sujet et qu'il est à leur disposition pour répondre à leurs interrogations.

En l'absence de question par rapport à ladite convention,

Vu le Code générale des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 8,

Vu la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité modifiée,

Vu la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés de gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie,

Vu la loi n°2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières,

Vu le Code de l'Energie et notamment son article 331-1,

Vu la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu la délibération du Bureau du SDES en date du 10 février 2015 approuvant l'acte constitutif du groupement de commandes d'électricité du SDES,

Considérant l'intérêt de la commune de Bellentre d'adhérer à un groupement de commandes d'électricité pour ses besoins propres,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité,

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de conventionner avec le SDES et soumet le projet de convention à intervenir,

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité:

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15 – Pour : 15

DECIDE l'adhésion de la commune de Bellentre au groupement de commandes relatif à la fourniture d'électricité dont le SDES 73 assurera le rôle de coordonnateur,

APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération,

DECIDE que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant. La participation financière de la commune de Bellentre est fixée et révisée conformément à l'article 7 de la convention constitutive du groupement,

DONNE mandat au Président du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie pour signer et notifier les marchés conclus dont la commune de Bellentre sera partie prenante,

DONNE mandat au coordonnateur afin qu'il puisse collecter les données de consommation de chaque point de livraison.

Roger POUSSIN demande alors quelle sera l'échelle du groupement ?

Anthony FAVRE et Philippe DAVID lui répondent qu'elle sera au niveau départemental.

Philippe DAVID indique que les mêmes services qu'actuellement seront demandés dans le cahier des charges, comme par exemple avoir un correspondant local. Il précise qu'à l'heure actuelle c'est EDF qui nous vend le courant mais que c'est ERDF qui gère les réseaux de distribution d'électricité, et même si l'on devait changer de fournisseur d'électricité, ce sera toujours ERDF qui la distribuera.

Roger POUSSIN demande ensuite comment ferons-nous si nous avons besoin au niveau de la commune de nouvelles unités, de nouveaux postes ou de nouveaux renforcements de réseaux ?

Philippe DAVID lui répond qu'il est nécessaire aujourd'hui de cerner au mieux nos besoins afin de ne pas ensuite bousculer l'équilibre du marché ultérieurement.

4 CONVENTION DE SUIVI MEDICAL AVEC LE DOCTEUR SOLEIL

Monsieur le Maire explique que la loi fait obligation aux collectivités territoriales de faire appel aux médecins agréés figurant sur la liste établie par les Directions départementales des affaires sanitaires et sociales pour assurer les visites médicales de pré-embauche de leurs agents.

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité:

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15 – Pour : 15

CONSIDERANT que le Docteur Christian SOLEIL, médecin à Aime, est agréé et inscrit sur la liste établie par arrêté préfectoral pour le département de la Savoie ;

DECIDE de faire appel au Docteur Christian SOLEIL, pour les visites préalables à l'embauche des agents de la commune, qui se présenteront à son cabinet médical à Aime.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec ce médecin et tout document s'y rapportant.

FINANCES

1 VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Anthony FAVRE expose que la commission des finances s'est réunie à plusieurs reprises.

Il indique qu'il y a eu beaucoup de demandes de travaux cette année et qu'il a fallu faire de nombreux arbitrages, certains travaux devant être repoussés.

De plus il rappelle que nous sommes confrontés au problème de la baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et à la nette augmentation du FPIC (Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et communales), ce qui fait que nous disposons de moins de ressources et que cela ne va pas aller en s'arrangeant ces prochaines années.

Il laisse ensuite la parole à Maryse BUTHOD, adjointe aux finances qui propose une augmentation des taux de fiscalité de 2.5% pour compenser en partie la diminution de la DGF et l'augmentation du FPIC qui viennent d'être énoncés.

Yann ALLAIN indique qu'il faut s'attendre à une très forte augmentation des taux de la Cova cette année et indique qu'il faudrait s'intéresser à une autre voie de réflexion qui est la commune nouvelle qui permettrait de ne pas voir de baisse de la DGF pendant 3 ans et 5% de bonification si l'on passe en commune nouvelle avant le 01/01/2016. Une interrogation à avoir par exemple avec les communes support de stations ?

Anthony FAVRE répond qu'un débat doit en effet avoir lieu par rapport aux fusions de communes mais qu'il faut bien peser tous les avantages et inconvénients avant.

Il indique que la commune d'Aime pourrait s'associer avec les communes du versant du soleil et qu'il y aurait peut-être une carte à jouer avec certaines communes.

Yann ALLAIN termine en disant que dans les prochaines années, rester une commune isolée deviendra un luxe.

Anthony FAVRE indique qu'il a participé à une réunion de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) et il a vu qu'au niveau de la Maurienne ou du bassin Chambérien par exemple, la question n'est plus de savoir si les communes vont se regrouper, mais quand et tout ceci a déjà été acté.

Anthony FAVRE indique alors que, suite à une consultation lancée en début d'année, il a reçu des devis concernant une étude financière de la commune (rétrospective et prospective) qui pourra être utile aux élus pour faire des choix les meilleurs dans les prochaines années. Ces devis devront être étudiés par la commission pour retenir le prestataire.

Anthony FAVRE propose de revenir sur le vote des taux et demande aux conseillers s'ils ont des commentaires à formuler ou des questions.

Yann ALLAIN demande quelle est la réévaluation des bases d'imposition chaque année. Laurence DUPUY-VERBINNEN lui répond que cette réévaluation s'élève à 0.9% cette année, tout comme c'était le cas l'an passé.

Anthony FAVRE indique qu'il veut tenir un discours de vérité par rapport à la population et énonce sa crainte de voir la fin du bloc communal dans les années à venir. Et si tel est le cas, le contribuable bellentrain va « faire un bond sans parachute » car, et c'était la volonté et le rôle des élus quelque part, il a été assez protégé jusqu'à présent.

Il faudra donc faire preuve de courage politique par rapport au bond qui va devoir être fait.

Yann ALLAIN indique qu'il est préférable selon lui de lisser les taux avec une augmentation régulière chaque année. Il donne comme exemple l'assainissement qui risque de voir son prix multiplié par 5, et qu'il faut dès lors habituer les administrés à devoir se faire à des taux plus hauts.

Roger POUSSIN expose en effet qu'il existe de très gros écarts entre les taux pratiqués sur Bellentre et ceux du reste du canton et qu'il est à son sens également préférable de franchir marche par marche plutôt que plusieurs marches d'un coup.

Maryse BUTHOD indique à son tour qu'il faut habituer psychologiquement le contribuable bellentrain à des augmentations faites petit à petit.

Yann ALLAIN rétorque qu'il faudra politiquement l'assumer et indique qu'au niveau national les régions PACA, Ile de France, et Rhône –Alpes sont considérées comme les plus riches et que les départements des Hauts de seine, de Haute Savoie et de Savoie sont les départements qui paient le FPIC le plus élevé.

Anthony FAVRE demande si il y a des commentaires et indique que la commune perd 100 000 € déjà cette année (au titre du FPIC qui augmente et de la DGF qui diminue), d'où la nécessité d'une augmentation des taux. Il y aura un fort travail d'explication à faire auprès de la population.

Yann ALLAIN indique qu'il en est de même au niveau de la Cova ; il faut faire des économies et trouver des recettes nouvelles.

Anthony FAVRE s'inquiète de ne plus avoir les moyens de pouvoir entretenir à terme le patrimoine. Il faut le dire à la population même si jusque-là on les a beaucoup protégés, aujourd'hui, nous sommes dos au mur. Et il propose de passer au vote des taux pour 2015.

Sur proposition de Maryse BUTHOD, Adjointe aux finances,

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité:

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15 – Pour : 15

CONSIDERANT les diminutions des dotations de l'Etat et la conjoncture actuelle ;

CONSIDERANT que les taux communaux des quatre taxes locales n'ont pas été augmentés l'an dernier;

DECIDE d'augmenter les taux actuels de 2.5% pour l'année 2015, à savoir :

	Bases 2014	Taux 2014	Produit 2014	Bases 2015	Taux 2015	Produit 2015
Taxe d'Habitation	4 340 000	11.21 %	486 514 €	4 453 000	11.49 %	511 650 €
Taxe Foncier Bâti	3 978 000	10.19 %	405 358 €	4 043 000	10.44 %	422 089 €
Taxe Foncier Non Bâti	10 700	153.12 %	16 384 €	10 800	156.94 %	16 950 €
CFE	1 726 000	26.17 %	451 694 €	1 747 000	26.82 %	468 545 €
	10 054 700		1 359 950 €	10 253 800		1 419 234 €

Yann ALLAIN répond qu'il faudra faire une réunion publique sur la fiscalité.

Anthony FAVRE indique qu'il y aura des incidences sur les budgets, et qu'il faudra s'interroger sur la gratuité des navettes station et apporter des pistes de réflexion sur une éventuelle participation des copropriétés, ou encore sur le maintien gratuit des activités périscolaires dans le cadre des TAP....

Yann ALLAIN indique que la Cova est également en train de « faire le ménage » dans les dépenses non indispensables, et il ajoute qu'il trouve dommage, vu la « pression » foncière en Tarentaise, de ne pas augmenter de façon plus radicale le taux du foncier non bâti.

Anthony FAVRE indique qu'il va être procédé maintenant au vote des budgets primitifs 2015. La commission des finances a passé en revue ligne par ligne les budgets, par conséquent ne seront présentés « que » les montants par chapitre tant en recette de fonctionnement qu'en dépense de fonctionnement ; concernant l'investissement, les dépenses et recettes seront présentés également par chapitre mais la liste des travaux sera passée en revue.

② VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015

1 - Budget principal

Sur proposition de Maryse BUTHOD, Adjointe aux finances,

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité:

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15 – Pour : 15

CONSIDERANT que le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2014 ont été approuvés le 09 février 2015, les résultats de clôture peuvent donc être repris au budget primitif 2015 ;

VOTE le budget primitif 2015, équilibré en section de fonctionnement à 5 770 190.44 € et en section d'investissement à 3 728 490.46 €.

Section de Fonctionnement - Dépenses

011 - Charges à caractère général	1 300 000.00 €
012 - Personnel communal	1 005 000.00 €
014 - Atténuations produits	75 000.00 €
65 - Autres charges gestion courante	1 037 150.00 €
66 - Charges financières :	171 866.92 €
67 - Dépenses exceptionnelles	15 000.00 €
022 - Dépenses imprévues	10 000.00 €
023 - Virement section investissement	1 986 838.04 €
042 - Opérations d'ordre	169 335.48 €

Section de Fonctionnement - Recettes

013 - Atténuations charges	5 000.00 €
70 - Produits des services	298 550.00 €
73 - Impôts et taxes	2 208 556.00 €
74 - Dotations/subventions	533 941.00 €
75 - Autres produits	950 000.00 €
77 - Produits exceptionnels	0.00 €
002 - Excédent 2013	1 724 143.44 €
042 - Opérations d'ordre	50 000.00 €

Section d'Investissement - Dépenses

16 - Emprunts et dettes assimilées	253 640.01 €
20 - Immobilisation incorporelles	37 295.78 €
21 - Immobilisations corporelles	913 100.87 €
23 - Travaux en cours et futurs	2 417 753.80 €
26 - Participations	0.00 €
040 - Opérations d'ordre	50 000.00 €
041 - Opérations patrimoniales	56 700.00 €

Section d'Investissement - Recettes

10 - Dotations	180 000.00 €
13 - Subventions	30 506.00 €
16 - Dépôts et cautionnement	20 000.00 €
024 - Produits des cessions	28 000.00 €
040 - Opérations d'ordre	169 335.48 €
041 - Opérations patrimoniales	56 700.00 €
001 - Résultat reporté	1 257 110.94 €

Concernant les travaux :Projets d'équipement antérieurs reportés – 228 392.65 € TTC

Régularisations foncières	Travaux de mise aux normes accessibilité
Agrandissement cimetière	Divers travaux bâtiments
Travaux en forêt communale	Divers travaux voirie
Molocks du Villard	Table d'orientation à Montchavin
Divers sondages (PLU et autre)	Finition de l'aire de jeux du Grand Bochet
Acquisition de logiciels	Vidéo projecteur école Montchavin
Mur de soutènement molocks des Granges	Divers matériels
Solde travaux complexe aquatique	Solde travaux rénovation VVF

Nouveaux projets d'équipement 2015 – 1 009 944 € TTC⇒ **Acquisition terrains et aménagement**

Travaux en forêt communale	Aménagement terrain Montchavin
Acquisitions et régularisation foncières	Cloture du Bike Park
Aménagements sentiers	Table d'orientation aux Coches
Aire de jeux des Coches	Mobilier urbain
Ligne Chrono stade Buffette	Sonorisation Montchavin

⇒ **Travaux bâtiments**

Mise aux normes accessibilité handicapés	Etude et modification sol patinoire
Cuve Fuel école chef lieu	Rénovation appartements Fruitière
Travaux bâtiments communaux	

⇒ **Travaux voirie et réseaux**

Voirie (enrobé)	Travaux cimetière
Glissières de sécurité et garde-corps	

⇒ **Matériel/mobilier/véhicule**

1 camion de déneigement polyvalent	Matériel et outillage divers
Plaques de rue et habitations	Vitrine protection statue Eglise

⇒ **Constructions**

Solde travaux rénovation OT

Anthony FAVRE indique que l'ESF a fait part d'une demande concernant le jardin d'enfants (notamment sur recommandations pour le label famille plus) pour l'installation de toilettes pour les enfants.

L'ESF est d'accord pour investir pour les WC et demande l'aide de la commune pour les réseaux et canalisations d'évacuations. Un engagement informel a été donné en faveur de cette requête car les travaux seront faits en interne par les services techniques.

Un problème identique se posera à Montchavin mais là, une autre problématique entre en jeu, c'est que nous sommes sur du terrain privé... Dossier à suivre

Anthony TRESALLET indique qu'il faut se renseigner pour l'acquisition d'une sableuse qui permettrait, à moindre coût de faire entretenir bon nombre de bâtiments en interne par le Service Technique.

Anthony FAVRE indique une option prise pour les travaux du cimetière par rapport aux cavurnes et non uniquement en caveaux traditionnels.

Francis DANCRE liste les travaux liés aux sentiers et indique que la table d'orientation n'est pas une priorité absolue cette année mais qu'il est nécessaire par contre de faire cette année :

- Sentier thématique dans Montchavin
- De mettre les panneaux aux normes
- Au niveau du chef lieu : descente sur le pont de Bellentre et remontée sur Montchavin

- Refaire 4 pupitres du bief du Revers ainsi que les panneaux explicatifs
Yann ALLAIN s'inquiète de ne pas voir sur la liste des travaux de cette année la réfection du stade de boules de Bellentre.

Anthony FAVRE lui répond que cela sera fait en interne par le service technique donc n'apparaît pas sur la liste.

Anthony FAVRE fait un aparté et informe les élus que pour l'épicerie/bar, une demande a été formulée à la Cova et que des négociations sont en cours.

Monsieur le Maire indique que beaucoup de travaux n'ont pas été retenus cette année, comme le plot à l'entrée de Montchavin, ou encore le lumiplan, les tennis,...et que ceux-ci seront soit annulés soit reportés ultérieurement.

Il demande ensuite si des remarques ou commentaires sont à faire quant aux travaux retenus et demande un vote de principe qui recueille l'unanimité, soit 15 voix pour la liste des travaux arrêté et présentée.

2 - Eau & assainissement

Sur proposition de Maryse BUTHOD, Adjointe aux finances,

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité:

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15 – Pour : 15

CONSIDERANT que le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2014 ont été approuvés le 09 février 2015, les résultats de clôture peuvent donc être repris au budget primitif 2015 ;

VOTE le budget primitif 2015 du service de l'Eau et de l'Assainissement, équilibré en section d'exploitation à 503 050.00 € et en section d'investissement à 1 155 234.32 €.

Section d'exploitation – Dépenses

011 - Charges à caractère général	113 150 €
012 - Personnel communal	40 000 €
014 - Reversement des taxes du rôle d'eau :	60 000 €
65 - Participation SIVU des Granges	152 000 €
Admissions en Non Valeur (Impayés)	25 000 €
66/67 - Autres charges	2 800 €
022 – Dépenses imprévues	13 000 €
042 – Dotations aux amortissement	97 100 €

Section d'exploitation – Recettes

70 – Rôle d'eau	390 700.00 €
77 – Produits except.	64 720.29 €
– Opérations d'ordre	15 194.80 €
002 – Excédent 2014	32 434.91 €

Section d'Investissement – Dépenses

20 - Immobilisations incorporelles	28 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	221 672.18 €
23 - Travaux en cours	870 367.34 €
022 – Dépenses imprévue	20 000.00 €
040 – Opérations d'ordre	15 194.80 €

Section d'Investissement - Recettes

10- Dotations	20 000.00 €
040 - Amortissements	97 100.00 €
001 – Excédent 2014	1 038 134.32 €

Concernant les travaux :

Anthony FAVRE propose de retenir les études et travaux suivants pour 2015 :

Etanchéité du réservoir du Chanton	Compteurs « relève à distance » et GPS
Bouclage réseau Montchavin	Recherche de nouvelles sources
Déviations conduites EU Stade de Slalom	Règlements de l'eau et de l'assainissement

3 - Cinéma de Montchavin

Sur proposition de Maryse BUTHOD, Adjointe aux finances,

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité:

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15 – Pour : 15

CONSIDERANT que le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2014 ont été approuvés le 09 février 2015, les résultats de clôture peuvent donc être repris au budget primitif 2015 ;

VOTE le budget primitif 2015 du Cinéma de Montchavin, équilibré en section de fonctionnement à 65 092.71 € et en section d'investissement à 17 381.61 €.

011 - Charges à caractère général	17 400 €	70 – Entrées cinéma	35 000 €
012 - Personnel communal	18 000 €	77 – Subvention commune	30 000 €
65 – Charges gestion courante	22 800 €	002 – Excédent 2014	92.71 €
66/67 - Autres charges	700 €		
022 – Dépenses Imprévues	4 000 €		
023 – Virement section investissement	2 192.71 €		

<u>Section d'Investissement – Dépenses</u>		<u>Section d'Investissement - Recettes</u>	
21 - Immobilisations corporelles	2 192.71€	1068 – Excédent capitalisé	15 188.90 €
001 – Déficit 2014	15 188.90€	021–Virement	2 192.71 €

4 - Biens du Revers

Sur proposition de Maryse BUTHOD, Adjointe aux finances,

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité:

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15 – Pour : 15

CONSIDERANT que le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2014 ont été approuvés le 09 février 2015, les résultats de clôture peuvent donc être repris au budget primitif 2015 ;

VOTE le budget primitif 2015, équilibré en section de fonctionnement à 31 307.95 € et en section d'investissement à 29 141.87 €.

<u>Section de Fonctionnement – Dépenses</u>		<u>Section de Fonctionnement – Recettes</u>	
011 - Charges à caractère général	4 125 €	70 – Produits de service	1 400 €
65/66/67 - Charges diverses	1 500 €	75 – Autres produits	3 600 €
023 – Virement section investissement	25 682.95 €	002 – Excédent 2014	26 307.95 €

<u>Section d'Investissement – Dépenses</u>		<u>Section d'Investissement - Recettes</u>	
21 - Immobilisations corporelles	29 141.87 €	10 – FCTVA	0 €
		001 – Excédent 2014	3 458.92 €
		021 – Virement	25 682.95 €

Anthony FAVRE indique que l'idée serait, dans les exercices à venir, de pouvoir intégrer ce budget au budget général de la commune, tout en gardant une ventilation analytique assez poussée pour pouvoir ressortir les montants dédiés à cet ancien budget là.

2 SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – CONVENTIONS D'OBJECTIFS

1 - Office du tourisme

Monsieur le Maire fait un bref résumé du bilan moral et financier de l'Office du Tourisme de Montchavin-Les Coches présenté par ses représentants lors du dernier conseil municipal et rappelle la délibération 2015-005 du 12 janvier 2015 permettant l'ouverture d'un crédit sur le budget 2015 à hauteur de 132 000 € en faveur de l'office du tourisme,

L'Office du Tourisme sollicite pour l'année 2015 une subvention de la commune au égale à l'an passé (395 000 €) avec une augmentation exceptionnelle de 7 000 euros cette année pour l'organisation de la compétition de télémark et de 2000 € pour les frais de réception soit au total une subvention pour 2015 qui s'élèverait à 404 000 €

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité:

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15 – Pour : 15

CONSIDERANT que l'Office du tourisme a tenu ses engagements contenus dans la convention d'objectifs;

CONSIDERANT que le rôle primordial de l'Office du Tourisme sur la station de Montchavin-Les Coches ;

DECIDE d'allouer à l'Office du tourisme une subvention de 404 000 € en 2015 ;

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2015 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs à intervenir entre la commune et le l'Office du Tourisme.

2 – Club des sports

Monsieur le Maire fait un bref résumé du bilan moral et financier du Club des Sports de Montchavin/les Coches, présenté par ses représentants lors du dernier conseil municipal.

Le club sollicite pour l'année 2015 une subvention de la commune au moins égale à l'an passé: 35 000 € pour le fonctionnement et 6 000 € pour les athlètes de haut niveau.

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité:

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15 – Pour : 15

CONSIDERANT que le Club des Sports a tenu ses engagements (convention d'objectifs, comportement, résultats,...) ;

CONSIDERANT que cette association joue un rôle primordial dans l'éducation des jeunes de la commune ;

DECIDE d'allouer une subvention de 41 000 € au Club des Sports de Montchavin/les Coches : 35 000 € pour le fonctionnement et 6 000 € pour les athlètes de haut niveau ;

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2015 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs à intervenir entre la commune et le club des sports.

PERSONNEL COMMUNAL



SUPPRESSION ET CREATIONS DE POSTES

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des avancements de grade 2015, plusieurs agents de la collectivité remplissaient les conditions d'avancement requises et qu'il a dès lors proposé leurs dossiers lors de la séance de la Commission Administrative Paritaire du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la SAVOIE du 27 janvier 2015 qui a rendu pour tous les dossiers un avis favorable.

Il s'agit donc de supprimer leurs cadres d'emploi actuels et de les remplacer par les futurs cadres d'emploi dans lesquels ils vont pouvoir être nommés, au cours de l'année 2015, conformément à leur avancement de grade.

Les emplois visés sont les suivants :

- Suppression d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet suivie de la création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 1ère classe à temps complet.
- Suppression d'un emploi de technicien principal de 2ème classe à temps complet suivie de la création d'un emploi de technicien principal de 1ère classe à temps complet.
- Suppression de deux emplois d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet suivie de la création de deux emplois d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet.

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité:

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15 – Pour : 15

APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire,

AUTORISE la suppression suivie de la création des emplois ci-dessus énoncés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes,

DIT que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence

URBANISME ET FONCIER



PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATIONS PREALABLES EN COURS D'INSTRUCTION

DÉCLARATIONS PRÉALABLES DÉPOSÉES POUR PROJETS DE TRAVAUX

N° d'enregistrement	Pétitionnaire	Lieu-dit	Objet
DP 07303815M5004	BROCHE Marcel	Montorlin	Remplacement d'une porte de garage
DP 07303815M5005	GUILLAUD Claude	Montchavin	Remplacement d'une fenêtre par une porte fenêtre

DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME DÉPOSÉES POUR REGULARISATION

N° d'enregistrement	Pétitionnaire	Lieu-dit	Objet
PC 07303815M1003	BROCHE Jean-Michel	Les Coches	Extension d'un local existant pour la création d'un local de stockage de matériel

Ces dossiers présentés par Monsieur Roger POUSSIN sont consultables en mairie par les membres du Conseil municipal.

↳ INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

1- Tableau des permanences des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 :

Laurence DUPUY-VERBINNEN rappelle les élections qui se tiendront le 22 mars prochain et indique que le tableau des permanences de tenue du bureau de vote sera renvoyé aux élus pour information dès demain.

2- Transformateur OT et Porte de Montchavin

Philippe DAVID expose que pour pouvoir bénéficier du tarif vert privilégié, le transformateur devait appartenir à un privé. Sur la station, au niveau de l'office du tourisme, la propriété du transformateur se partage entre la collectivité et la copropriété « porte de Montchavin ». Même configuration pour le transformateur du centre Nautique qui est en copropriété avec « Neige et Soleil ».

Philippe DAVID indique que ces transformateurs sont vieillissants et qu'il faut régulariser la situation. Il a interrogé le SDES qui doit se renseigner sur la suite à donner à ce type de configurations. Philippe DAVID préconise dans un premier temps d'attendre le choix du nouveau fournisseur pour voir quelle suite donner à ces transformateurs.

Anthony FAVRE demande à ce qu'un courrier soit fait aux syndic de copropriété pour les prévenir et leur signifier la situation de manière à ce que cela soit bien acté par eux.

3- Contre-expertise menée pour l'eau

Les services de l'Etat ont émis un avis favorable suite à la contre-expertise sur l'eau menée et produite par la société SCERCL. Une enquête publique sera à mettre en œuvre

4- Assemblée générale du VVF

Anthony FAVRE indique qu'il se rendra avec Roger POUSSIN à l'assemblée générale du VVF les 09 et 10 avril prochain, notamment pour appuyer le dossier d'investissement pour un bâtiment supplémentaire pour 2016-2017.

5- Compétence tourisme :

Il semblerait que d'après les dernières avancées règlementaires et législatives, cette dernière ne soit pas transférée aux intercommunalités pour les communes support de station.. Dossier à suivre

6- Information pour le CM du 31/03

Anthony FAVRE indique que le 31 mars aura lieu un conseil municipal au cours duquel sera demandé le vote de la proposition communale pour le Plan Pluriannuel d'Investissements du domaine skiable.

Il rappelle les échéances des votes de ces propositions alternatives, l'objectif étant d'acter le plan :

le 24/03 vote consultatif par le comité domaine skiable,

le 31/03 par le conseil municipal et

le 07/04 par le SIGP.

Les prochaines réunions du Conseil municipal auront lieu le **mardi 31 mars 2015** et le **lundi 13 avril 2015** à 20 heures à la salle de réunions de la mairie.